

DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE

Considérant l'article D 511-1 du code rural et de la pêche maritime

Monsieur Christian DECERLE, Président de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté, Etablissement public dont le siège est situé à 1 rue des Coulots - 21110 BRETENIERE

Donne délégation à :

Monsieur Christian MOREL, Président du comité d'orientation "Valorisation des ressources locales" à l'effet de signer au nom du Président de la Chambre régionale d'agriculture et sous sa responsabilité :

- L'invitation et ordre du jour,
- Le compte rendu,

de toute réunion du comité d'orientation placé sous sa présidence.

Une copie de ce document sera systématiquement adressée au secrétariat de direction de la Chambre régionale en vue de sa diffusion aux Chambres départementales de la région.

**Siège social
Site Bretenière**

1 rue des Coulots
21110 BRETENIERE
Tél : 03 80 48 43 00
Fax : 03 80 48 43 43

Email :

accueil@bourgogne.chambagri.fr
www.bourgogne.chambagri.fr

**Adresse pour toute
correspondance**

Site Valparc Valentin

12 rue de Franche-Comté
25480 ECOLE VALENTIN
Tél : 03 81 54 71 71
Fax : 03 81 54 71 54

Email : accueil@franche-comte.chambagri.fr

www.franche-comte.chambagri.fr

Etablissement public

Loi du 31/01/1924

Siret 130 021 710 00012

APE 9411 Z

Fait à Bretenière, le 18 avril 2016

Le Président de la Chambre régionale
d'agriculture Bourgogne Franche-Comté

Christian DECERLE

